

22^e édition du 28 au 30 mai 2026

Lieu : Aigle / VD / CH	Date : 22.04.2026	Heure : 15h00	N°FIA : 03ERT/260413 N° ASS : 26-011/I+
Sujet / Objet :	Bulletin / Additif		
Document n° :	1.01		
From / De :	The Clerk oh the Course / Directeur de course		
To / à :	All Compétitors – Crew Members / Tous les concurrents – équipage		

Amendments and/or clarifications to the specific regulations

Art. 4.3.3 National Cars

Cars homologated at the national level may participate in European Rally Trophy events provided they fall within a national group or class of the organizing country and the ASN authorizes such participation, without scoring points toward the Trophy.

Group A WRC cars, as well as cars in the national groups A, N, R4, ISR, ISN, ISA, and GT+, will also be admitted in accordance with the provisions of Art. 4, Chapter VIII-A of Auto-Sport Suisse.

Cars in the FFSA groups F2000, FA, FN, FR, and “GT de série +” groups with a technical passport issued by the RACB (BEL), as well as Group A and N cars with an ACI technical passport, will also be admitted and must comply with the technical regulations of the FFSA/RACB/CSAI and the safety measures prescribed by Auto-Sport Suisse regarding harnesses, fire suppression systems, fire extinguishers, seats, and roll cage structures.

Swiss Classes	Groupes	
CH-RC1	CHW CHA8	WRC Groupe A8 ASN RC1 avec passeport technique d'une ASN
CH-RC2	CHS20 CHS20 CHR4	S2000 1,6 T S2000 atmosphérique jusqu'à 2000 cm3 Groupe R4 – voiture du groupe N avec VR4

CH-RC3	CHS16 CHK	Super 1600 Kit-Car jusqu'à 1600 cm3
CH-RC4	CHA CHISA	Groupe A Groupe ISA
CH-RC5	CHN CHISN	Groupe N Groupe ISN
CH-RC6	CHISR	Groupe IS-Rallye
CH-RC7	CHF20	Groupe FFSA F2000
CH-RC8	CHGTS	Groupe FFSA GT de série ou groupe RACB GT de série
CH-RC9	CHGT+	Groupe FFSA GT plus ou groupe RACB GT plus
CH-RC10	CHFA	Groupe FA FFSA
CH-RC11	CHFN	Groupe FN FFSA
CH-RC13	CHAITA	Groupe A ACI
CH-RC14	CHNITA	Groupe N ACI
CH-RC15	CHFR	Groupe FR FFSA

Art. 10 Administrative Checks

Art. 10.1 Documents to be presented:

Adding a document to be submitted :

- The completed and signed "Declaration of Responsibility" form

~~Late arrival to administrative checks will be punished by a fine of CHF 100, --- except in circumstances beyond their control recognised by the Panel of Stewards.~~

Art. 10 DP Check-in

The check-in time for each crew will be communicated in bulletin. A stamp book will be provided to each crew when the route, roadbook, equipment, and documents are handed out. This stamp book must be used to check in at the administrative verification center. The crew must report at the designated check-in time. If, for valid reasons, the crew cannot report at the scheduled check-in time, they must notify race management before the designated time, and race management may assign a different check-in time or authorize a delay.

Failure to comply with these provisions will result in the case being referred to the board of Steward.

Art. 11 Technical Inspections

Art. 11 DP Check-in

The specific check-in time for each vehicle will be communicated in bulletin. A time-stamp booklet will be provided to each crew when the route, roadbook, equipment, and documents are handed out. This time-stamp booklet must be used to check in at the technical inspection center. The vehicle must be presented at the designated check-in time. If, for valid reasons, the vehicle cannot be presented at the

scheduled check-in time, the race director must be informed before the designated time, and the race director may assign a different check-in time or authorize a delay.

Failure to comply with these provisions will result in the case being referred to the board of Steward.

Art. 12.4 Time Check (CH)

Early check-in is permitted at CH 1B, 1C, 9C, and CH 15B.

Art. 12.8 Special feature ES 1

SS1 will take the form of a loop stage to be completed several times.

- At the start line, crews must follow the starter's instructions and starts will be signalled by a flag.
- No start time will be recorded in the road book at the start. The exact start time is recorded by timing cells and will be noted at the STOP point.
- If a competitor crosses the final finish line (exits the SS) having completed fewer loops than the prescribed number, they will be credited with 120% of the slowest time recorded on the SS, across all categories.
- If a participant crosses the final finish line (exits the SS) after completing more laps than the prescribed number, they will be credited with the actual time based on their last passage over the timing line.

Corrections et/ou précisions du règlement particulier

Art. 4.3.3 Voitures nationales

Les voitures homologuées au niveau national peuvent participer aux rallyes du Trophée d'Europe des Rallyes quand elles relèvent d'un groupe / d'une classe nationale(e) du pays organisateur et que l'ASN autorise cette participation, sans marquer de point pour le Trophée.

Les voitures du Groupe A WRC ainsi que des groupes nationaux A, N, R4, ISR, ISN, ISA et GT+ seront également admises conformément aux dispositions de l'art. 4, chap. VIII-A d'Auto-Sport Suisse.

Les voitures des groupes FFSA F2000, FA, FN, **FR** et "GT de série +" disposant d'un passeport technique établi par le RACB (BEL), ainsi que les voitures du groupe A et N disposant d'un passeport technique ACI, seront également admises et devront correspondre à la réglementation technique de la FFSA/RACB/CSAI et aux mesures de sécurité prescrites par Auto-Sport Suisse au niveau des harnais, systèmes d'extinction, extincteurs, sièges et structures anti-tonneau.

Swiss Classes	Groupe	
CH-RC1	CHW CHA8	WRC

		Groupe A8 ASN RC1 avec passeport technique d'une ASN
CH-RC2	CHS20 CHS20 CHR4	S2000 1,6 T S2000 atmosphérique jusqu'à 2000 cm3 Groupe R4 – voiture du groupe N avec VR4
CH-RC3	CHS16 CHK	Super 1600 Kit-Car jusqu'à 1600 cm3
CH-RC4	CHA CHISA	Groupe A Groupe ISA
CH-RC5	CHN CHISN	Groupe N Groupe ISN
CH-RC6	CHISR	Groupe IS-Rallye
CH-RC7	CHF20	Groupe FFSA F2000
CH-RC8	CHGTS	Groupe FFSA GT de série ou groupe RACB GT de série
CH-RC9	CHGT+	Groupe FFSA GT plus ou groupe RACB GT plus
CH-RC10	CHFA	Groupe FA FFSA
CH-RC11	CHFN	Groupe FN FFSA
CH-RC13	CHAITA	Groupe A ACI
CH-RC14	CHNITA	Groupe N ACI
CH-RC15	CHFR	Groupe FR FFSA

Art. 10 Vérifications administratives

Art. 10.1 Documents à présenter :

Ajout d'un document à présenter:

- Le formulaire « Déclaration de Responsabilité » complété et signée

~~Toute présentation tardive aux vérifications administratives sera sanctionnée d'une amende de CHF 100.-, sauf en cas de force majeure reconnu par les Commissaires Sportifs~~

Art. 10 DP Convocation

L'heure de convocation personnel de chaque équipage sera communiquée dans un additif. Un carnet de timbrage sera fourni à chaque équipage lors de la remise de l'itinéraire, du Roadbook, du matériel et des documents. Ce carnet de timbrage est à utiliser afin de se présenter au CH des vérifications administratives. L'équipage doit se présenter à l'heure idéale de convocation. Si, pour des raisons valables, l'équipage ne peut se présenter à l'heure de convocation prévue, il doit en informer la direction de course avant l'heure idéale et celle-ci pourra donner une autre heure de convocation ou autoriser un retard.

En cas de non-respect de ces dispositions, le cas sera transmis au collège des commissaires sportifs.

Art 11 Vérifications techniques

Art. 11 DP Convocation

L'heure de convocation spécifique de chaque véhicule sera communiquée dans un additif. Un carnet de timbrage sera fourni à chaque équipage lors de la remise de l'itinéraire, du Roadbook, du matériel et des documents. Ce carnet de timbrage est à utiliser afin de se présenter au CH des vérifications techniques. Le véhicule doit être présenté à l'heure idéale de convocation. Si, pour des raisons valables, le véhicule ne peut être présenté à l'heure de convocation prévue, la direction de course doit

être informée avant l'heure idéale et celle-ci pourra donner une autre heure de convocation ou autoriser un retard.

En cas de non-respect de ces dispositions, le cas sera transmis au collège des commissaires sportifs.

Art. 12.4 Contrôle Horaire (CH)

Le pointage en avance est autorisé aux CH 1B, 1C, 9C et au CH 15B.

12.8 Particularité ES 1

L'ES 1 se parcourra sous la forme d'une spéciale en boucle à parcourir plusieurs fois.

- Sur la ligne de départ, les équipages sont aux ordres du starter et les départs seront donnés au moyen d'un drapeau.
- Aucune heure de départ ne sera inscrite dans le carnet au départ. L'heure exacte de départ est enregistrée au moyen de cellules et sera inscrite au point STOP.
- Si un participant franchit la ligne d'arrivée finale (quitte l'ES) en ayant effectué moins de boucles que le nombre prescrit, il sera crédité de 120% du plus mauvais temps réalisée sur l'ES, toutes catégories confondues.
- Si un participant franchit la ligne d'arrivée finale (quitte l'ES) après avoir effectué plus de boucles que le nombre prescrit, il sera crédité du temps effectif en fonction de son dernier passage sur la ligne de chronométrage.

COC / DC Sébastien Lovis

